

Lettre ouverte à Monsieur Le président du Conseil Général de Haute Saône.

Monsieur le Président du conseil général de Haute-Saône,

L'association pour le franchissement de la Saône à Rigny a pris note des diverses interventions lors de la discussion de l'amendement concernant le pont de Rigny en décembre 2009. Le but de notre association étant de faire connaître et surtout reconnaître l'utilité d'un pont à Rigny, vos conclusions ne font que justifier notre action.

Résumer l'utilité du pont de Rigny au passage de quelques voitures de paille et quelques têtes de bétail est très approximatif. Vos propres services avaient évalué à 274 passages jour en moyenne le trafic sur cet ouvrage en mars 2007. La commune de Rigny a estimé, suite à un comptage, le trafic à environ 500 passages jour en juillet 2008, donc une sensible augmentation.

C'est oublier ainsi la centaine d'usagers qui utilise le pont tous les jours. Ce sont des employés qui se rendent chaque jour à leur travail, trouvant là un trajet leur procurant un gain de temps et de carburant. C'est aussi l'oubli des cyclotouristes et randonneurs qui franchissent régulièrement le pont pour l'exercice de leur passion. Les voies longeant la Saône, aménagées dans ce but par VNF, ne sont plus praticables depuis Rigny.

En outre le territoire de Rigny s'étend de chaque côté des rives de Saône. Dorénavant il se trouve coupé en deux et n'est plus accessible pour les propriétaires et les affouagistes qui seront toujours obligés d'emprunter le centre ville de Gray pour se rendre sur les sites d'exploitation, augmentant ainsi le trafic déjà important (surtout aux heures de pointe). Il faut aussi penser aux Rignolais qui habitent rive gauche du pont, dont les enfants effectuent un détour de 10 kilomètres pour se rendre à l'école, proche de 500 mètres. Ce ne sont là que quelques exemples qui représentent un flux local important.

Vous suggérez que le pont de la déviation de Gray résoudra le problème. Son but essentiel est de résoudre le ralentissement causé lors de la traversé de la ville de Gray et donc de fluidifier les grands axes routiers Dijon, Besançon, Vesoul et Langres, donc un flux rapide. Le trafic local ne sera pas pris en compte ou très peu par la déviation ce qui posera les mêmes problèmes aux heures de pointe.

La déviation n'apportera rien de plus pour les habitants de la rive gauche de Rigny. En période de crue ils seront toujours isolés sur une île et les enfants ne pourront toujours pas se rendre à l'école. Il en sera de même pour toutes les activités se faisant sur cette même rive. Etre au XXI siècle et supprimer un accès nécessaire au développement d'un village est assez surprenant. La tendance actuelle serait plutôt de faciliter et d'augmenter ces accès.

Nous pensons, en tant qu'association représentant les utilisateurs du pont de Rigny, qu'il serait un bon complément à la déviation et qu'il permettrait de fluidifier le trafic et de favoriser la pratique du tourisme vert.

Pour le conseil général de Haute Saône, investir pour le pont de Rigny, c'est anticiper sur le projet de déviation de Gray, c'est travailler pour l'environnement et le tourisme vert. C'est pourquoi nous vous demandons de réexaminer ce projet qui concerne une grande partie de la population du bassin Graylois.

L'association "pour le franchissement de la Saône à Rigny".
Le conseil d'administration.